

L'impact de la décentralisation sur les administrations d'Etat

1. Cadre de l'audit

- Le Ministère de l'Emploi et de la Cohésion sociale et le ministère de la Santé et des solidarités sont fortement impactés par la décentralisation
- Une question centrale : dans quelle mesure les administrations d'Etat ont-elles tiré les conséquences de la décentralisation ?
 - ✓ Les effectifs ont-ils été ajustés aux transferts de compétences?
 - ✓ L'organisation des services a-t-elle été adaptée à leurs nouvelles missions?
 - ✓ Les activités des administrations d'Etat sont-elles cohérentes avec le nouveau contexte institutionnel?

2. Dysfonctionnements constatés

- La décentralisation ne s'est pas toujours traduite par une baisse des effectifs des administrations d'Etat. L'effectif global (Etat + collectivités locales) a donc fortement augmenté depuis 1982 :
 - ✓ Formation professionnelle : quadruplement
 - ✓ Action sanitaire et sociale : + 60%
- Les modalités d'intervention de l'Etat n'ont pas été adaptées au contexte nouveau issu de la décentralisation :
 - ✓ Persistance d'interventions directes dans les matières transférées, ce qui entraîne des pertes d'efficacité et des surcoûts,
 - ✓ « Retours » de l'Etat dans les domaines décentralisés, notamment dans les domaines de l'insertion des jeunes, de l'apprentissage et la formation professionnelle

L'impact de la décentralisation sur les administrations d'Etat

3. Recommandations

- **Le court terme :**
 - Apporter des ajustements techniques pour mieux unifier les responsabilités.
 - ✓ Déléguer la gestion du Fonds d'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ) aux conseils généraux;
 - ✓ Confier aux régions la gestion du volet « illettrisme » du programme « Insertion, réinsertion, lutte contre l'illettrisme – IRILL », et leur transférer les crédits associés.
 - ✓ Permettre aux régions d'arrêter elles-mêmes la liste des formations éligibles au bénéfice de la taxe d'apprentissage sur leur territoire;
 - ✓ Supprimer la procédure d'autorisation préalable par l'Etat des établissements de formation de travailleurs sociaux.
 - ✓ Transférer à la CNSA la responsabilité de la gestion de l'intégralité des crédits du programme 157 (« Handicap et dépendance »), à l'exception de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).
 - Adapter l'organisation et les moyens de l'organisation de l'Etat,
 - ✓ Redéployer les effectifs affectés à la validation des contrats d'apprentissage
 - ✓ Poursuivre et porter à son terme le redéploiement des coordonnateurs emploi-formation
 - ✓ Renforcer les services régionaux de contrôle de la formation professionnelle.
 - Envisager une réorganisation du ministère
- **Le long terme :**
 - ✓ Poursuivre les transferts de compétences : Instaurer pour les bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé un droit d'accès aux actions d'insertion organisées par les conseils généraux, procéder en 2008 au bilan des deux premières années d'application de la loi du 11 février 2005. Examiner à la lumière de cette évaluation l'opportunité de procéder à de nouveaux transferts de compétences vers les départements en matière de prise en charge du handicap et de la dépendance.
 - ✓ Moderniser le cadre institutionnel de la décentralisation

4. Impacts attendus et échéances

- Des politiques publiques plus efficaces et moins coûteuses : redéploiement d'effectifs et renforcement des services de contrôle,
- Des responsabilités unifiées, plus lisibles pour le citoyen